

AVENANT N° 1 REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE 2021

Article 7 - Essais

Il est rappelé que les pilotes titulaires d'une licence NJ3 ne pourront pas rouler plus de 45 minutes consécutives, conformément aux règles techniques et de sécurité RTS.

Les coureurs pourront être admis à tout moment sur la piste pendant le temps prévu pour les essais de leur classe. Pour toutes les catégories le meilleur temps de chaque pilote sera retenu pour le placement sur la grille.

Pour les catégories Side-Car, il sera prévu une séance d'essais chronométrés de 25 minutes le samedi matin et le dimanche matin.

Pour les catégories SUPERBIKE, SUPERSPORT 600cc, SUPERSPORT 300cc et Pré-Moto 3, il sera prévu :

- **Superbike et Supersport 600cc :**

Une séance d'essais libres de 40 mn le samedi matin

Une séance d'essais chronométrés de 25 mn le samedi après-midi

Un warm-up de 10 mn le dimanche matin

- **Supersport 300cc et Pré-Moto 3 :**

Une séance d'essais libres de 30 mn le samedi matin

Une séance d'essais chronométrés de 25 mn le samedi après-midi

Un warm-up de 10 mn le samedi après-midi

Pour chaque catégorie, il sera admis le nombre de pilotes défini par l'arrêté d'homologation du circuit, sous réserve, **pour la course**, que les pilotes aient effectué dans leur séance qualificative un temps inférieur ou égal à 120 % pour les catégories Pré-Moto 3 et Side-Cars, 115 % pour les catégories **Supersport 300cc Challenger** et Supersport 300cc, Supersport 600cc Challenger et Supersport 600c et 110 % pour les catégories Superbike Challenger et Superbike de la moyenne des trois pilotes les plus rapides.

Les séances d'essais devront être conformes aux horaires types.

Pour les catégories Superbike, Superbike Challenger, Supersport 600cc et Supersport 600cc Challenger, un seul train de pneumatiques, hors pneus pluie (liste fournie par les manufacturiers), sera autorisé pour les essais chronométrés. Le train de pneus choisi sera marqué. Toute infraction constatée entrainera une annulation des temps de qualification et un départ depuis la voie des stands à la course 1.

Article 26.34 - Allumage boîtier de contrôle (ECU) – Supersport 600cc

Le boîtier de contrôle d'allumage (ECU) peut être changé. Cependant, son emplacement et ses cotes doivent être identiques au modèle d'origine homologué. Seuls les boîtiers de contrôle (ECU) d'origine, ou du kit vendu par le constructeur pour le modèle **ou celui du mondial Supersport (Mectronik) sont autorisés.**

Des modules externes d'allumage et/ou d'injection peuvent être ajoutés à la production standard ECU.

L'unité centrale ECU peut être déplacée.

Fait à Paris, le 14 janvier 2021